YERRES

Environnement
Et Développement Durable
N° tél. : 01 69 49 77 21
N/Réf. : OC/LD/CL

DECISION N°2022/097

OBJET : Avenant n°2 au marché n°15/2021 en date du 4 juin 2021 relatif aux travaux d'aménagement du parc Budé conclu avec la société ARBRES ET PAYSAGES pour le lot 6 : PLANTATION VEGETAL

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n°2020/05/006 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n°2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le Code de la commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n°2021/129 du 22 avril 2021 relative au marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du parc Budé (attribution de 8 lots),

VU la décision modificative n°2021/163 en date du 1er juin 2021,

VU le marché n° 15/2021 en date du 04 juin 2021 attribuant le marché à la société ARBRES ET PAYSAGES sise 3 rue Thomas Edison - 91630 GUIBEVILLE au titre du lot 6 : Plantation Végétal,

VU la décision n° 2022/040 du 25 janvier 2022 relative à l'avenant n°1 au marché précité,

VU l'avenant n° 1 correspondant, en date du 01 février 2022,

CONSIDERANT que le montant initial du marché est de 220 477,50 € HT,

CONSIDERANT que le montant total du marché a été porté à 234 871,50 € HT suite à l'avenant n° 1,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un avenant n° 2 d'un montant de 10 682,25 € HT, pour tenir compte de moins-values et de plus-values dans la réalisation des travaux de plantation de végétaux, conformément au devis de la société ARBRES ET PAYSAGES en date du 25 mars 2022,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220412-2022-97-AU
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER l'avenant n° 2 au marché n° 15/2021 passé au titre du lot 6 : Plantation végétal, avec la société ARBRES ET PAYSAGES sise 3 rue Thomas Edison - 91630 GUIBEVILLE,

DIT que le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 10 682,25 € HT,

DIT que le montant du marché passe de 234 871,50 € HT à 245 553,75 € HT,

DIT que l'avenant n° 2 prend effet à compter de la date de sa notification et est conclu pour la durée du marché restant à courir,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 12 avril 2022.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220412-2022-97-AU
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022